



COUTANCES
MER ET BOISAGE

TARIFS 2017-2018

		Formation musicale	Forfait formation musicale, cours d'instrument et pratique collective <i>Enfant (- de 18 ans)</i>	Forfait formation musicale, cours d'instrument et pratique collective <i>Adulte (+ de 18 ans)</i>	Pratique d'un 2 ^{ème} instrument	Location d'instrument
*Tranche A Cartes de loisirs CAF 0 < QF < 475	1 ^{ère} inscription	30 €	60 €	90 €	30 €	30 €
	A partir de la 2 ^{ème} inscription	21 €	42 €	60 €		
*Tranche B Cartes de loisirs CAF 476 < QF < 596	1 ^{ère} inscription	45 €	75 €	105 €	45 €	45 €
	A partir de la 2 ^{ème} inscription	30 €	51 €	72 €		
*Tranche C 596 < QF < 1 171	1 ^{ère} inscription	60 €	90 €	120 €	60 €	60 €
	A partir de la 2 ^{ème} inscription	45 €	60 €	81 €		
*Tranche D 1 171 < QF < 9 999	1 ^{ère} inscription	90 €	180 €	225 €	90 €	90 €
	A partir de la 2 ^{ème} inscription	60 €	120 €	159 €		
Autres tarifs						
Big band (élèves déjà inscrits à l'école de musique)		Pratique collective comprise dans le forfait				
Big band (élèves non-inscrits à l'école de musique)		45 €				
Atelier adapté		45 €				
Atelier jazz (élèves déjà inscrits à l'école de musique)		Pratique collective comprise dans le forfait				
Atelier jazz (élèves non-inscrits à l'école de musique)		105 €				

* apporter votre avis d'imposition 2016 pour le calcul de votre quotient familial

- ✓ Lors de l'inscription de plusieurs élèves d'une même famille, le tarif appliqué pour la 1^{ère} inscription est obligatoirement le tarif le plus élevé.
- ✓ Les tarifs sont fixés à l'année. Ils peuvent être réglés en plusieurs échéances. Ils sont dûs pour l'année entière. Toutefois un dégrèvement d'un ou deux trimestres sera possible pour les élèves ne pouvant suivre la totalité de l'année lorsque la raison est :
 - d'ordre médical ;
 - Pour la poursuite d'études scolaires à l'étranger ;
 - Pour cause de déménagement.
 Dans ces cas, tout trimestre entamé sera dû.
- ✓ Les inscriptions sont ouvertes dès le mois de juin. Lors de la préinscription, un droit d'inscription de 10 € est dû. Ce droit est déductible du tarif annuel lors de la confirmation de l'inscription. Il est conservé si l'inscription n'est pas confirmée.